

# COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU S.I.V.U. D'AGY 7 avril 2015 à 19h30

<u>PRESENTS</u>: MM Thierry CHARMOT, Marc IOCHUM, Christophe GREFFOZ, Mme Marie-Antoinette METRAL, délégués titulaires

M. Romain CHAPPAT, délégué suppléant

### 1 - COMPTE DE GESTION 2014 DRESSE PAR M. LE RECEVEUR MUNICIPAL

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité que le compte de gestion du SIVU d'Agy dressé pour l'année 2014 par M le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

# 2 - COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le compte administratif 2014 qui s'établit comme suit a été approuvé à l'unanimité par le Comité Syndical :

	14	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice 2014	Reports 2013	Résultat de clôture
REALISATIONS	Fonctionnement	25 261,78	35 000,00	9 738,22	5 450,68	15 188,90
	Investissement	11 989,01	6 348,76	- 5 640,25	- 6 348,76	- 11 989,01
	Total	49 418,39	59 417,80	9 999,41		3 199,89
RESTES A REALISER	Fonctionnement	0,00	0,00		= -	
	Investissement	0,00	0,00			
	Total	0,00	0,00			

#### 3 - AFFECTATION DES RESULTATS 2014

Le Comité Syndical décide à l'unanimité d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement 2014 soit 11 989,01 euros à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement du budget primitif 2015 (c/1068), et d'inscrire le reliquat soit 3 199,89 euros en excédent de fonctionnement reporté (c/002).

## 4 - BUDGET PRIMITIF 2015

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité le budget primitif pour l'année 2015 comme suit :

## Section d'investissement

Dépenses

: 34 490 euros

Recettes: 34 490 euros

Section de fonctionnement

Dépenses

: 45 424

Recettes: 45 424 euros

Les dépenses de fonctionnement comprennent notamment la location des algécos (5 600€), la prime d'assurance (2 000€), le fonctionnement des navettes gratuites (10 000€), les éventuelles subventions (3 000€), le remboursement des intérêts d'emprunt (624€)....

Quant aux dépenses d'investissement, il s'agit essentiellement du remboursement du capital de l'emprunt contracté pour l'acquisition de la dameuse (12 500€) et des dépenses de réparation de véhicules qui ne relèveraient pas de l'entretien courant (compétence CNA). La participation de chaque commune membre s'élève à 20 612,50 euros.

## 5 - Demande de subvention

Madame la Présidente informe l'assemblée qu'une demande de subvention a été déposée par le ski club d'Agy. M. IOCHUM ajoute qu'une demande similaire a été sollicitée auprès de la commune d'Arâches le Frasse. Cette situation interpelle les élus.

Au vu des documents financiers fournis et de la politique du ski club, notamment au niveau de la prise en charge financière de certaines dépenses par les parents, le Comité Syndical souhaite recevoir les intéressés afin d'être en capacité de donner une suite à cette demande.

Séance levée à 20h45

La Présidente

Marie-Antoinette METRAL